

Litige avec un acquereur pour vente de ma voiture

Par diams, le 19/01/2013 à 12:38

bonjour j'ai vendu ma voiture 172000km 500€ avec le ct qui et ok et dit a l'aquereur qui avait a changer bougies de prechauffache .

le soir il me dit quel fume et qui a des vis cachées niveau du moteur veut me la redonner a t il le droit mois je suis en regle et envoyer le papier a la prefecture merci de vos reponse

Par citoyenalpha, le 20/01/2013 à 17:36

Bonjour

non l'acquéreur ne peut résilier la vente sauf à démontrer que vous étiez au courant d'un vice caché.

la charge de la preuve lui incombe.

Restant à votre disposition